



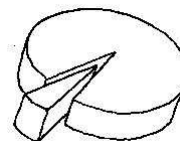
EDITORIAL

« Les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches »

Si cela peut apparaître comme une rengaine, c'est simplement un constat ; 6 millions de salariés en France gagnent moins de 750 euros/mois, et notre gouvernement ne trouve rien de mieux à faire qu'une réforme de l'impôt sur la fortune au profit des plus riches, et à stigmatiser les allocataires du RSA qu'ils voudraient bien obliger à effectuer un « service social » hebdomadaire. En d'autres termes, ce gouvernement voudrait créer un modèle de travail gratuit obligatoire qui concernerait plus d'un million de personnes. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'une telle réforme sur l'emploi en France si elle était mise en œuvre (surtout sur les emplois les moins qualifiés). La question des salaires est donc primordiale. La CGT reste bien évidemment à l'offensive et revendique une augmentation substantielle de ceux-ci. C'est dans cette optique que nous nous sommes inscrits dans le mouvement du 31/05 dernier contre la politique d'austérité salariale prônée par le gouvernement à l'encontre des fonctionnaires. Pourquoi ???

La part des salaires n'a cessé de chuter depuis le début des années 80, passant de 74% à 64% des richesses produites. Cette baisse représente un manque à gagner d'environ 200 milliards d'€/an, soit 350€ par mois et par salarié.

Cet argent ne s'évapore pas pour tout le monde puisqu'il permet de rémunérer toujours plus les actionnaires au détriment de la consommation des ménages et de l'investissement dans les entreprises. Cet argent ne sert donc plus à créer des richesses mais seulement à augmenter les revenus des plus riches. Nous sommes bien placés au sein de notre administration pour savoir que ce sont ces personnes, les plus fortunées, qui, grâce aux niches fiscales toujours plus nombreuses, arrivent à échapper à l'impôt. En 2011, ce sont 300.000 contribuables qui seront ainsi exonérés du paiement de l'ISF et 250.000 autres qui verront le montant de cet impôt baisser. Ceci représente 1.5 milliards d'euros de moins dans le budget de la collectivité qui seront compensés (en partie) par le gel des salaires des fonctionnaires (qui, c'est bien connu, sont les plus nombreux à être assujettis à l'ISF... !!!)



La CGT a toujours revendiqué une meilleure répartition des richesses en faveur des salaires et non pour les seuls actionnaires. Elle considère que l'engagement d'une réforme profonde de la fiscalité au profit des revenus du travail est une véritable urgence sociale.

La CGT exige l'ouverture immédiate de négociations salariales dans toutes les branches professionnelles et dans la fonction publique.

La publicité foncière va mal

La mission de la publicité foncière va de plus en plus mal. Son avenir est incertain. Du chef de service à l'agent C, en passant par le chef de contrôle, tous le vivent mal. La Direction générale se tait.

Les chiffres sont éloquentes. Au 31/12/2010 le délai médian de mise à jour du fichier est de 30 jours (le délai moyen est de 35 jours), contre 12 jours au 31/12/2009 et 13 jours au 31/12/2008.

Le taux de délivrance des renseignements dans les 10 jours se dégrade (2008 : 99,98 %, 2009 : 99,81 %, 31/12/2010 : 98,69 %).

Pourtant, le flux de l'année 2010 bien que supérieur à celui de 2009, est resté au total, inférieur à celui de 2008.



Malgré le peu de performance de Télé@ctes, la productivité n'a jamais été aussi élevée.

Cependant, le constat a été fait partout : la diminution des effectifs est le facteur explicite de la dégradation de la mission.

De 2008 à 2010, la mission publicité foncière a perdu 603 agents en effectifs présents (-17 %). De plus, près de 150 suppressions d'emplois devraient intervenir au 1er septembre 2011.

D'autres conséquences se manifestent et s'amplifieront dans les années à venir : l'absence de remplacement des collègues expérimentés, crée des situations de perte brutale du savoir, qui aggravent l'effet des suppressions d'emplois. La qualité du service de la publicité foncière se dégrade,

alors qu'il est l'un des garants du droit de propriété dans notre pays.

Bien évidemment, cette situation génère des tensions dans les services.

Aujourd'hui dans le département, nous avons vu arriver des jeunes dans nos bureaux des hypothèques avec un statut particulier.

En effet, il s'agit de jeunes étudiants en notariat qui doivent effectuer un stage pratique de formation.

Normalement, celui-ci doit avoir lieu chez les notaires mais apparemment ils n'ont pas le personnel et les moyens suffisants pour les former.

Nous vous laissons deviner !

L'administration a donc pris le relais. Ces jeunes sont rémunérés par le Ministère du travail dans le cadre de leur stage en entreprise et sont formés par nos soins.

L'Etat a trouvé la parade en payant au rabais des jeunes diplômés qui travaillent dans des services

qui ont connu des suppressions d'emplois massives et où les agents comme partout ailleurs sont surchargés.

Et quel bénéfice pour les notaires qui récupéreront du personnel ultra qualifié sans avoir déboursé un centime.

La CGT Finances publique exige :

- l'arrêt de toutes les suppressions d'emplois ;
- l'attribution aux services de la Publicité foncière des emplois utiles à leurs charges par des réimplantations ou l'allocation de moyens de renforts de la BNIPF, dont les effectifs doivent augmenter ou d'EDRA départementaux spécialisés à créer.

Elle renouvelle sa demande d'ouverture, sans délai, de discussions

Un point sur l'immobilier dans le département :

A Cadéi, l'accueil devrait être livré le 1/08, le 1^{er} étage à la fin du mois.

Mais les travaux continuent...La réfection des parkings se fera pendant l'été, avant le réaménagement du courrier et l'installation de la BRP et de l'AURAIN dans l'actuel accueil provisoire après désamiantage.

Le désamiantage des sites de Cagnes/Mer (SIE) et CANNES est à terminer.

La DDFIP a réalisé des économies « grâce » à l'abandon des sites de GAMBETTA, ARENAS et NICE LA PLAINE qui permettent ces travaux d'amélioration. Pourtant, si ces locaux avaient été régulièrement entretenus, on ne se retrouverait pas avec une direction qui ouvre des chantiers sur tous les fronts.

Rien d'officiel pour les « SIP de l'Ouest » : la DDFIP vient de s'apercevoir qu'avec la création d'un SIP à CANNES et 1 à MANDELIEU, les agents seraient trop bien logés (18m²/agent au lieu de 12m²) et devrait payer des pénalités à France Domaine. De plus, dans un souci d'économie (205.000 euros de loyer aux Tourrades) elle souhaiterait installer deux SIP et deux SIE à CANNES. Quant au SIP du CANNET, rien de nouveau... !!! La mairie serait à la recherche



de locaux, la direction étudierait un relogement dans un ancien garage...

La CGT restera vigilante à ce que les intérêts des agents soient préservés lors de la création de ces trois SIP.

Au niveau des trésoreries : la mairie de VILLEFRANCHE/MER souhaite récupérer ses locaux ; CANNES CH déménagera en février 2012 (après 7 années passées dans un algeco

annoncé comme provisoire par la direction de l'époque...) ; la trésorerie de NICE CH devrait déménager dans le futur hôpital PASTEUR (pas de date prévue) sauf si le loyer réclamé est trop élevé.

A noter qu'un point d'information sur la restructuration des trésoreries de ST ETIENNE/TINEE et de ST SAUVEUR/TINEE a été fait lors du CTPD du 17/06 dernier. Maintenant que les SIP de NICE sont créés, ne doutons pas que la prochaine fermeture des trésoreries de l'arrière-pays sera le prochain grand chantier de notre direction locale.

Pourquoi la C.G.T. refuse une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat ?

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites précise qu'avant le 30 septembre 2011 le gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat.

Aujourd'hui, l'Etat est l'employeur unique de l'ensemble des fonctionnaires civils de l'Etat et des militaires. Lorsque ces agents atteignent la retraite, leur statut ne change pas; ils restent fonctionnaires de l'Etat et restent rémunérés sous forme de pensions par l'Etat.

Dans ces conditions, le régime des pensions civiles et militaires est totalement intégré au fonctionnement de l'Etat. Celui-ci verse mensuellement à ses agents retraités leurs pensions, dans les mêmes conditions qu'il verse mensuellement aux agents en activité leur traitement.

La situation est différente dans le secteur privé. Une caisse de retraite est nécessaire car les retraités n'ont plus de relation directe avec leur(s) ancien(s) employeur(s). C'est à ces caisses qu'est confié le soin de recueillir les cotisations des actifs pour les convertir en pensions à verser aux retraités.

Si les libéraux veulent créer une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat, c'est notamment pour sortir de l'obligation d'équilibre qui s'impose à l'Etat et de partir de l'idée suivante : si l'employeur Etat versait une cotisation équivalente à celle du privé, de combien serait le déficit du régime des pensions civiles et militaires ?

Actuellement, la « contribution pension civile » de l'employeur-Etat nécessaire à l'équilibre est un pourcentage de la masse salariale 65,39 % pour les civils et 114,14 % pour les militaires.

Si la contribution de l'Etat était ramenée en pourcentage à celle des employés territoriaux (27,30 %), le financement par l'Etat des pensions civiles baisserait d'environ 13 milliards d'euros. Pendant le débat sur la réforme des retraites de 2010, le gouvernement et la majorité parlementaire se sont appuyés sur cette logique pour fixer un « plafond » de déficit du régime de l'Etat à 15 milliards, ce qui correspond à la différence des dépenses de pensions entre 2000 et 2010. Un fois le déficit ainsi artificiellement créé et chiffré, une « bonne

gouvernance » considérerait inévitable que les fonctionnaires acceptent un recul du niveau de leurs retraites contre une « garantie de la soutenabilité de la dépense. »!

Une caisse de l'Etat ne ressemblerait en réalité à une vraie caisse de retraite sous aucun aspect, sauf sur celui du pseudo déficit à combler. Pour créer une caisse de retraite, il suffirait aujourd'hui d'une seule opération : doter de la personnalité morale le Service des Retraites de l'Etat, qui deviendrait un établissement public administratif, doté d'un conseil d'administration au sein duquel seraient représentées les organisations syndicales.

Elles n'auraient aucune possibilité de peser sur les paramètres de « gestion » du régime,

BREVE :

Monsieur TRON n'est plus secrétaire d'état à la fonction publique depuis le 29 mai 2011. Nous ne prenons aucun risque en assurant que sa démission ne provoquera pas un tollé général de notre part et que nous serons peu de fonctionnaires à nous lamenter et à regretter cet ardent défenseur de la fonction publique.

En 2005, Monsieur TRON, alors député de l'Essonne a eu la merveilleuse idée (qu'il s'est empressé de suggérer dans un rapport parlementaire) de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pendant les dix prochaines années, une politique appliquée depuis, par Nicolas SARKOZY dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Rappelons que la R.G.P.P. s'est concrétisée par le départ de cent mille fonctionnaires sur la période 2009-2011 et que, selon les prévisions du gouvernement

qui sont définis par la loi, à l'exception d'un seul: à quel rythme baisser les pensions des fonctionnaires afin de résorber le pseudo-déficit ?

Une telle approche aboutirait très rapidement à des remises en cause aussi concrètes que celle du mode de calcul sur les six derniers mois, de l'ensemble des bonifications ou des droits familiaux.

La réalité d'aujourd'hui qui lie le droit à pension au statut de la Fonction publique et qui, en faisant de la pension une rémunération, contraint l'Etat à payer ses retraités quelles que soient les circonstances, est beaucoup plus opératoire, cohérente et robuste.

Le code des pensions civiles et militaires est un élément très important du statut.

Prendre la voie d'une caisse de retraite des fonctionnaires d'Etat, c'est s'engager sur un chemin de remise en cause du statut des fonctionnaires qui pourrait aboutir, par exemple, au passage en droit privé des agents des ministères non régaliens et qui impliquerait un abaissement supplémentaire du taux de remplacement des retraites de tous les salariés.

cent mille autres emplois ne devraient pas être remplacés entre 2011 et 2013. Le 24 Avril 2011 Monsieur TRON en rajoutait une couche dans les colonnes du journal LE MONDE et déclarait que l'on pouvait " encore réduire le nombre de fonctionnaires. Ils seront donc sûrement heureux de ne plus entendre ce genre d'ineptie.

